

Rapport annuel 2025 de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire

CONSEIL DE FONDATION

Présidence : Mme Sophie Creffield

Vice-présidence : Mme Claudine Hentsch (depuis le 10 mars 2026), anc. M. Guy Suchet (jusqu'au 9 mars 2026)

Membres : Mmes Christina Kitsos, Louise Barradi, Claudine Hentsch, Anne-Catherine Hurny (jusqu'au 30 novembre 2025), Salima Moyard, Xhevrie Osmani (depuis le 1^{er} décembre 2025), Martine Pasche et Eléonore Zottos

Message du Conseil de fondation

En 2025, l'accueil préscolaire a poursuivi son développement. Selon le relevé statistique réalisé par l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE), rattaché au service de la recherche en éducation (SRED), les communes genevoises ont mis à disposition 170 places supplémentaires en crèche pour les familles. À la fin de l'année 2025, plus de 7'900 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises, dont 7'420 places en crèche et 502 en accueil familial de jour.

Le Conseil de fondation se réjouit de la poursuite de ce développement de la part des communes. Les enjeux sont en effet cruciaux. Il s'agit de soutenir l'égalité entre les sexes en offrant les places d'accueil préscolaire nécessaires à l'investissement professionnel des parents, en particulier des mères, et de promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes enfants indépendamment de leur milieu social et familial par le biais d'une socialisation précoce et d'un accueil de qualité pour tous.

Pour la troisième année consécutive, la Fondation a participé au financement direct de mesures de soutien et d'aménagement (hors du champ de la pédagogie spécialisée) dans les structures d'accueil préscolaire. Ces mesures correspondent à ce jour à un soutien ponctuel des équipes éducatives avec du personnel supplémentaire, qualifié mais non spécialisé, afin de favoriser l'accueil et la participation des enfants à besoins spécifiques dans la vie quotidienne des structures.

Consciente de l'importance de cette thématique et aux regards des constats de l'étude sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques menée par l'OCPE/SRED sur mandat de la FDAP, le Conseil de fondation a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le budget consacré au financement des mesures de soutien aux enfants ayant des besoins spécifiques. Le montant initial de 500'000 francs a ainsi été porté à 2'000'000 francs dès l'année budgétaire 2025.

En parallèle, la Fondation a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques au sein des structures préscolaires sur la base des résultats de cette étude.

A. MISSIONS DE LA FONDATION

La Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire est instituée par la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) du 12 septembre 2019.

Un des buts de cette nouvelle loi est de développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire, afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins et répondre ainsi à l'article de la Constitution genevoise, qui stipule que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est bien adaptée à ces besoins.

Le but de la Fondation est double :

Il est d'abord financier, avec la perception de la contribution des employeurs et celle du canton pour le financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies (crèches) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, subventionnées ou exploitées par les communes, et sa redistribution aux communes. Il s'agit par conséquent du financement des places d'accueil qui ont vocation à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Une quote-part de cette contribution est notamment dédiée aux mesures en faveur de l'accueil préscolaire des enfants à besoins spécifiques.

Il est également politique, la Fondation ayant pour mission de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Cela comprend notamment les tâches de recommander au Conseil d'Etat un taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre, d'établir des éléments de planification pour parvenir à ce dernier et de proposer des recommandations quant aux critères d'accès ou encore de publier une grille de référence des tarifs.

La FDAP a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) qui en assure la gestion administrative, comptable et financière. L'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) est également étroitement associé aux travaux du Conseil de fondation et assure une expertise en matière de petite enfance.

B. ACTIVITÉS DE LA FONDATION EN 2025

Le Conseil de fondation s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2025.

Une large partie des séances a été consacrée à identifier, sur la base des résultats de l'étude sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques¹, menée par l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) sur mandat de la FDAP, les diverses mesures que la Fondation pourrait soutenir dans ce domaine et les recommandations qu'elle pourrait émettre sur cette thématique.

Les résultats de cette étude montrent qu'un nombre important d'enfants accueillis dans les structures préscolaires présentent des besoins spécifiques. Ils mettent également en évidence l'engagement marqué des équipes de direction et du personnel éducatif pour favoriser leur

¹ Brüderlin M., Jaunin A., Savioz, M. (2025). [Accueil et prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques au sein des structures préscolaires dans le canton de Genève. Rapport final sur mandat de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire \(FDAP\)](#). Canton de Genève - OCPE/SRED.

accueil et leur participation. Toutefois, l'étude souligne la nécessité de renforcer le soutien apporté aux équipes éducatives afin de leur permettre d'assurer un accompagnement optimal tout en préservant la qualité de l'accueil.

Face à ces constats, le Conseil de fondation a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le budget consacré au financement des mesures de soutien aux enfants ayant des besoins spécifiques. Le montant initial de 500'000 francs est ainsi porté à 2'000'000 francs dès l'année budgétaire 2025. En complément, la Fondation a formulé des recommandations² destinées à renforcer l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques au sein des structures préscolaires.

Ces recommandations ont fait l'objet d'une présentation à la Commission des affaires sociales et de l'enfance de l'ACG et aux directions des structures d'accueil préscolaire lors de la réunion annuelle organisée par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Subventions pour les mesures de soutien pour l'accueil et la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques

Pour la subvention 2025, dix-neuf communes ont annoncé des heures de soutien, représentant un total de 87'261 heures et correspondant à un soutien de la Fondation équivalent à 22.92 francs de l'heure. Pour la subvention 2024, dix-huit communes avaient annoncé des heures de soutien, représentant un total de 69'992 heures et un soutien de la Fondation correspondant à 7.14 francs de l'heure.

² FDAP (2025). [Prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques dans le domaine de l'accueil préscolaire. Recommandations aux autorités politiques communales et cantonales ainsi qu'aux organismes gérant des structures d'accueil préscolaire subventionnées par les communes](#). Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP)

Statistiques sur l'accueil préscolaire (OCPE/SRED – Statistique Genève)

Fin 2025, l'offre subventionnée par les communes genevoises représentait à l'échelle du canton 7'420 places dans les structures d'accueil à prestations élargies de type crèche et 502 places pour l'accueil familial de jour. Entre 2024 et 2025, le nombre de places en crèche a augmenté de 168 places.

Plus de 7'900 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises fin 2025, représentant à l'échelle du canton près de 39 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire (36,4 en crèche et 2,5 en accueil familial de jour).

L'offre globale de places en crèche, comprenant les places ayant une autre source de financement (organisation internationale, institution de droit public et entreprise) et l'offre privée, représentait au total 41,3 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire.

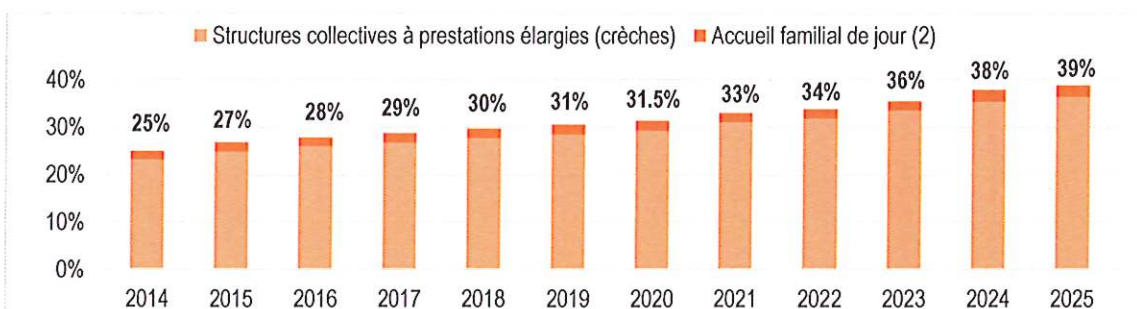
Nombre de places d'accueil dans les structures à prestations élargies type crèche et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes

Nombre de places	2014	2016	2018	2020	2022	2024	2025
Structures à prestations élargies (crèches)	4'738	5'490	5'867	6'167	6'679	7'252	7'420
Accroissement annuel		+305	+215	+136	+183	+260	+168
Structures de coordination AFJ + crèches familiales*	368	393	421	438	406	510	502
Accroissement annuel		-22	-20	-12	-2	+96	-8
Total	5'106	5'884	6'289	6'605	7'085	7'762	7'922
Accroissement annuel		+283	+196	+124	+181	+356	+160

* Suite à une harmonisation des modalités de calcul concernant le nombre de places en ETP pour l'accueil familial de jour, les données 2024 et 2025 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil préscolaire.

Taux d'offre⁽¹⁾ d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes



(1) Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois / congé maternité). (2) Structures de coordination AFJ + crèches familiales.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil préscolaire ; Office cantonal de la statistique.

C. COMPTES 2025

C.1 BILAN au 31.12.2025

1	ACTIF	26'490'938.01
10	Patrimoine financier	26'490'938.01
100	Disponibilités et placements à court terme	18'032'227.53
1002	Banque	18'032'227.53
101	Créances	8'041'610.48
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	8'041'610.48
104	Actifs de régularisation	417'100.00
1045	Autres revenus d'exploitation	417'100.00
2	PASSIF	26'490'938.01
20	Capitaux de tiers	26'486'360.60
200	Engagements courants	15'550.60
2001	Comptes courants avec tiers	15'550.60
204	Passifs de régularisation	26'470'810.00
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	10'810.00
2043	Transferts du compte de résultats	26'460'000.00
29	Capital propre	4'577.41
299	Excédent/découvert du bilan	4'577.41
2990	Résultat annuel	-43'843.20
2999	Résultats cumulés des années précédentes	48'420.61

C.2 COMPTE DE RÉSULTAT 2025

3	CHARGES	29'663'772.55
30	Charges de personnel	13'200.00
300	Autorités et commissions	13'200.00
300000	Jetons de présence	13'200.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'190'572.55
313	Prestations de services et honoraires	1'190'572.55
313030	Frais de séances et de réceptions	2'350.60
313031	Frais de gestion des CAF	817'952.45
313200	Frais de fiduciaire	10'269.50
313290	Honoraires de l'ACG	200'000.00
313291	Prestations de l'OCPE	160'000.00
36	Charges de transfert	28'460'000.00
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	28'460'000.00
363210	Subventions - Places IPE	26'460'000.00
363215	Subventions - Enfants à besoins spécifiques	2'000'000.00
4	REVENUS	29'619'929.35
42	Taxes	26'899'929.35
429	Autres taxes	26'899'929.35
429000	Contribution des CAF	26'899'929.35
46	Revenus de transfert	2'720'000.00
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	2'720'000.00
463100	Contribution du canton	2'720'000.00
Total des charges		29'663'772.55
Total des revenus		29'619'929.35
+ Excédent de revenus / - Excédent de charges		-43'843.20

F. CONCLUSION

L'exercice 2025 se boucle avec un excédent de charges de 43'843.20 francs.

AU NOM DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL
PRÉSCOLAIRE



Claudine Hentsch
Vice-présidente



Sophie Creffield
Présidente

Lancy, le 12.05.2026